

NOTE D'INFORMATION SUR LES FRAIS DE CONSTITUTION ET DE SUIVI DE DOSSIER

Pour tout diplôme dispensé au sein de l'Ecole Supérieure du Commerce et des Services et l'Institut Supérieur de l'Immobilier et de l'Habitat*, chaque alternant se verra remettre, à la rentrée, une facture nominative correspondant aux frais de constitution, de suivi et de gestion de son dossier pour son parcours de formation.

Ces frais regroupent, entre autres (liste non exhaustive) :

- ✓ la gestion et le suivi du dossier administratif de l'alternant (Ecole / Entreprise/...)
- ✓ la préparation et présentation à des certifications (TOEIC / VOLTAIRE / PCIE / PS1....)
- ✓ l'inscription à des conférences et autres manifestations organisées par l'établissement
- ✓ la cérémonie de remise des diplômes
- ✓ une cotisation annuelle de 15 euros, reversée à l'association des anciens étudiants
- ✓ la mise à disposition du pack Microsoft office 365 avec accès à Teams
- ✓ un accès personnalisé au portail Net yparéo.

Montant des frais :

- Formation en 6 mois : 70 euros
- Formation en 1 an : 200 euros
- Formation en 2 ans : 300 euros

Ces frais sont non remboursables et à régler au comptant le jour de la rentrée.

** ne sont pas concernés la licence professionnelle Métiers du droit de l'immobilier et le mastere 1 & 2 management et promotion du patrimoine immobilier*